



## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **I. PRESENTATION DE LA HALTE-GARDERIE**

« Caravelle » est une halte-garderie gérée par Centre Social Associatif « ACCUEIL GOUTTE D'OR ». Elle est ouverte aux enfants âgés de 4 mois à 3 ans. Elle fonctionne avec deux éducatrices de Jeunes Enfants dont l'une assure la fonction de Responsable, une Auxiliaire de Puériculture, une Auxiliaire Petite Enfance et un Agent d'Entretien. Elle est agréée pour 19 enfants, accueillis en demi-journées.

### **II. MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS**

- **INSCRIPTION**

Une liste d'attente est établie. En cas de défection, les parents sont avertis des disponibilités, par la Responsable. C'est alors que l'inscription de l'enfant s'effectue sur rendez-vous, à la halte-garderie.

Les parents doivent fournir les pièces justificatives et les renseignements nécessaires au dossier d'inscription. Une fois le dossier établi, ils signent une autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence. (L'Hôpital de rattachement étant Robert Debré). Ils signent également une autorisation, pour la ou les personnes majeures ou mineures âgées de 15 ans minimum, habilité(es) à venir chercher l'enfant en cas d'empêchement pour les parents. Pour les mineurs, une pièce d'identité sera demandée. En cas de séparation des parents, l'enfant ne sera remis qu'à celui qui en a la garde légale, sauf si celui-ci signe une autorisation permettant à l'autre parent de reprendre l'enfant.

#### **A l'inscription sont demandés :**

- acte de naissance de l'enfant et des frères et sœurs à charge
- avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédant l'inscription ou
- attestation de ressources fournies par la CAF
- quittance de loyer ou EDF ou téléphone
- numéros de téléphone des parents (portables, domicile, travail...)
- noms et numéros de téléphone des personnes à joindre en cas d'urgence
- attestation carte vitale ou CMU ou Aide Médicale d'Etat
- 8 € de forfait adaptation

**Il est nécessaire de signaler à la Responsable tout changement de situation :**

- administrative (adresse, téléphone...)
- familiale (mariage, divorce, séparation...)
- financière (emploi, chômage...)

*Les parents doivent nous fournir les numéros de téléphones sur lesquelles ils sont joignables à tout moment de la journée afin de les prévenir en cas d'urgence. Si, exceptionnellement ils ne sont pas joignables, nous appellerons une des personnes à contacter en cas d'urgence. Dans le cas où nous ne pourrions pas joindre les familles, nous serions amenés à prendre les décisions qui s'imposent (hospitalisation).*

*Lorsqu'un enfant sera laissé à la halte-garderie au delà des heures de fermeture, nous serions amenés à le confier aux services spécialisés.*

- **ADAPTATION**

Préalablement à la fréquentation régulière, une période d'adaptation est nécessaire au bien-être de chaque enfant qui s'inscrit pour la première fois à la halte-garderie « Caravelle ». Le planning d'adaptation est fixé par la Responsable, le parent et le personnel encadrant. Elle permet d'accompagner le parent et son enfant pour vivre au mieux la séparation en fonction du rythme et des besoins de chacun. La présence de l'un des deux parents au moins est donc indispensable pendant la durée de l'adaptation qui est de deux semaines minimum.

- **ACCUEIL**

Un planning est établi à l'année. A l'inscription, la Responsable fixe, avec les parents, les demi-journées et les horaires de l'enfant. Si les parents désirent modifier leurs demi-journées de l'année, ils en feront part à la Responsable avant le 20 du mois. Pour un besoin particulier, ils peuvent en faire la demande ponctuellement. En ce qui concerne le planning des enfants la Responsable tentera d'y répondre en fonction des possibilités des demi-journées réservées.

**Tout changement ou départ définitif devra impérativement être signalé un mois à l'avance.**

- **HORAIRES**

Lundi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h30  
Mardi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h30  
Mercredi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h30  
Jeudi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h30  
Vendredi : 8h30 à 12h00 - Pas d'accueil des enfants

Le vendredi après-midi est réservé au travail administratif, aux inscriptions, aux préparations de divers ateliers, aux rencontres enfants-parents et aux réunions d'équipe.

### Fermetures annuelles :

- Le mois d'août
- Une semaine pendant les vacances scolaires de Noël

Dans le souci de prendre en compte l'intérêt de l'enfant à fréquenter une collectivité et, afin de ne pas en perturber son organisation, nous demandons aux parents de respecter rigoureusement les horaires.

- **MODALITES FINANCIERES**

La participation des parents est calculée en fonction des revenus familiaux. Le forfait adaptation de 8 € correspond à la première semaine d'adaptation. Ensuite, quelle que soit la durée de l'adaptation, le tarif tient compte des demi-journées fixées à l'inscription.

Le règlement s'effectue mensuellement, entre le 1<sup>er</sup> et le 10 du mois en cours, pour la totalité des demi-journées réservées. Seules les absences avec certificat médical, d'une semaine minimum, sont décomptées, sous réserve que la Responsable ou l'Adjointe soit prévenue dès le 1<sup>er</sup> jour de l'absence pour raison médicale et que le certificat médical parvienne à la halte-garderie, dans les 8 jours qui suivent le 1<sup>er</sup> jour d'absence. Les demi-journées complémentaires ou les absences pour raisons médicales, en cours du mois, seront ajoutées ou déduites sur la facture du mois suivant.

Toute demi-journée réservée est due. Lors de vacances de l'enfant (Toussaint, Noël, Février, Pâques, Juillet ou autres), en dehors de la fermeture de la halte-garderie, les demi-journées prévues, sur le planning de l'enfant à l'année, seront dues.

Toute absence de plus de 15 jours, sans prévenir, et tout non paiement avant le 10 du mois entraînera une radiation de la halte-garderie.

**Néanmoins, pour le bon fonctionnement de la halte-garderie, les parents doivent prévenir de toute absence de leur enfant**

- **FINANCEMENT ET BAREMES CAF 2008/2009**

La halte-garderie « Caravelle » est subventionnée par la C.A.F (caisses d'allocations familiales) et la D.A.S.E.S (direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé).

- **SANTE**

L'enfant ne sera pas accepté en cas de fièvre. Aucun médicament n'est administré aux enfants au sein de la halte-garderie. Lors de maladie contagieuse, un certificat médical de non contagion sera exigé au retour de l'enfant. En cas de doute sur l'état de santé d'un enfant, la Responsable ou l'Adjointe peut être amenée à refuser l'accueil d'un enfant.

Si un accident survient, les premiers soins seront donnés à l'enfant. Les services d'urgence seront prévenus et les parents.

- **SECURITE**

Il est interdit de laisser des bijoux à votre enfant (boucles d'oreilles, bracelets, bagues, colliers...), pour sa sécurité et celle d'autrui. Il est également interdit d'apporter des bonbons, sucettes etc.

**La halte-garderie décline toute responsabilité en cas de perte ou d'échange de vêtements, de poussettes ou d'effets personnels (bijoux, billes, jouets etc.)**

- **IMPLICATION DES PARENTS**

Nous demandons aux parents de nous fournir les informations qui concernent leur enfant (santé, rythmes, événements importants...) qui aideront le personnel à l'accueillir le mieux possible. Nous les invitons également à participer aux rencontres enfants-parents, aux réunions à thèmes et toute autre manifestation prévue en cours d'année. Les parents qui le souhaitent peuvent adhérer au Centre Social.

## DISPOSITIONS PRATIQUES PERMETTANT LE RESPECT DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA HALTE-GARDERIE

### • OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Favoriser la séparation parents/enfants en douceur
- Favoriser l'autonomie et le développement de l'enfant à travers divers jeux et activités.
- Découvrir l'autre et échanger avec lui.
- S'imprégner du langage avec les histoires, les chansons et les livres.

### • ACCUEIL

Nous veillons au quotidien à la qualité de l'accueil auprès des familles des enfants. Nous prenons le temps nécessaire pour permettre à chacun de se sentir en confiance. Lors de l'arrivée des enfants, toute l'équipe participe à l'accueil. Si besoin, la Responsable reste disponible pour recevoir, individuellement, les parents.

Afin de faciliter l'organisation des demi-journées, nous demandons aux familles d'amener leur enfant entre 8H30 et 9H30 le matin ; entre 13H00 et 14H30 l'après-midi. Nous vous remercions d'éteindre votre portable avant d'entrer à la halte-garderie. Les personnes qui amènent l'enfant veillent à plier et à ranger la poussette dans l'entrée. Les jeux et jouets personnels de l'enfant sont interdits. Toutefois l'enfant amène son doudou (foulard, tissu, peluche ou poupée) s'il en possède un.

### • DEPARTS

***Pour le bon fonctionnement de l'organisation de la halte garderie il est impérativement demandé aux parents de respecter les horaires de départ des enfants. Lors d'un éventuel retard, il est important de téléphoner afin de nous en tenir informés.***

**Matin : 11h45 - Après-midi : 17h15**

### • SOINS/HYGIENE

**Les couches sont fournies par les parents. Vous apporterez des chaussons un change complet marqués au nom et au prénom de votre enfant.**

**Nous ne sommes autorisés à délivrer aucun médicament, même sous ordonnance médicale.**

- SOMMEIL

Nous proposons une sieste aux enfants qui présentent des signes de fatigue. Un accompagnement individuel ou collectif permet à l'enfant de s'endormir en douceur. Il est important que les parents informent le personnel sur le rythme de sommeil de l'enfant.

- GOUTER

Chaque parent apporte le goûter (biberon de lait, yaourt, laitage ou compote ou fruit) Les parents inscrivent clairement le prénom de l'enfant sur le pot ou le biberon de l'enfant. Tout produit entamé ou périmé sera refusé. Pour une question d'hygiène les biberons devront être munis de leur propre bouchon. Dans le cas contraire, nous le refuserons. De temps en temps, nous vous demanderons d'apporter un paquet de biscuit, non ouvert, à partager entre copains lors du goûter.

***Merci de votre attention***